



J-L BANCEL
Président AIBC

Chers Membres,

La crise économique et financière affecte les banques coopératives comme elle affecte le reste de l'économie mondiale, et ce malgré la solidité relative du modèle coopératif dans le contexte de la crise.

Nos banques reposent sur un modèle de gouvernance démocratique, fondé sur la participation des membres, la proximité et la satisfaction des intérêts des clients et des sociétaires. Ce modèle montre aujourd'hui sa pleine pertinence, en recherchant non le profit des actionnaires mais le meilleur service pour la communauté.

Ce modèle a permis à nos banques d'être souvent épargnées par la crise.

A nous maintenant de trouver des réponses communes, de rassurer nos sociétaires, nos clients et toutes les parties prenantes de l'économie sur nos engagements maintenus, et de faire entendre plus que jamais notre différence au service de notre philosophie.

A nous de développer ce modèle bancaire coopératif qui se renouvelle en permanence au contact de nouveaux modèles bancaires et financiers, de l'innovation que soutiennent les banques coopératives, et du développement des banques coopératives à travers le monde, notamment dans les économies en pleine transformation.

Tout en développant le modèle, il nous faut rester fidèles à nos valeurs et principes coopératifs dans nos activités, nos transactions, nos ambitions. Ce faisant, nous continuerons à construire un modèle financier patient et durable.

Au niveau de l'AIBC, nous sommes engagés pour la défense du modèle coopératif et sa promotion au niveau international.

Nos valeurs coopératives sont une réponse à la crise et une proposition pour l'avenir.

Coopérativement,

Jean-Louis Bancel
Président de l'AIBC



Focus sur les Banques Coopératives

Définition Internationale de banques coopératives

L'AIBC a adopté à l'unanimité à l'occasion de son Assemblée Générale du 20 octobre 2008 le texte ci-dessous, qui constitue une définition internationale des banques coopératives.

Selon la déclaration sur l'Identité Coopérative Internationale de l'Alliance Coopérative Internationale, une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Les 7 principes coopératifs sont:

Adhésion volontaire et ouverte à tous

Pouvoir démocratique exercé par les membres

Participation économique des membres

Autonomie et indépendance

Education, formation et information

Coopération entre les coopératives

Engagement envers la communauté

Une banque coopérative est une entité bancaire qui appartient à ses sociétaires. Ces derniers ont la double qualité d'associé et d'usager, de propriétaires et de clients de leur banque. Les banques coopératives sont généralement créées par des personnes appartenant à une communauté locale ou professionnelle ou partageant des intérêts communs. Les banques coopératives fournissent généralement à leurs sociétaires toute une gamme de services bancaire et financiers (prêts, dépôts, comptes bancaires, ...). Les banques coopératives se différencient des autres banques par leur organisation, leurs buts, leurs valeurs et leur gouvernance. Dans la plupart des pays, elles sont supervisées et contrôlées par les autorités bancaires et doivent respecter les règles prudentielles, ce qui les met à des conditions de concurrence égales vis-à-vis des autres banques. Selon les pays, le contrôle et la supervision des banques coopératives peuvent s'exercer directement par des autorités nationales ou déléguées à un organe central ou une fédération coopérative.

Même si leurs règles organisationnelles peuvent varier en fonction des législations nationales, les banques coopératives partagent des caractéristiques communes :

• **Des organisations qui appartiennent à leurs clients** : dans une banque coopérative, les besoins des associés rencontrent ceux des usagers, du fait que les sociétaires des banques coopératives sont les deux à la fois. Ainsi, le premier objectif d'une banque coopérative n'est pas de maximiser ses profits, mais de fournir les meilleurs produits et services possibles à ses sociétaires. Certaines banques coopératives opèrent exclusivement avec leurs sociétaires mais la plupart d'entre elles proposent également leurs services bancaires et financiers à des clients non sociétaires.

• **Contrôle démocratique des membres** : les banques coopératives sont détenues et contrôlées par leurs sociétaires, qui élisent démocratiquement leurs représentants dans les instances statutaires. Les sociétaires disposent généralement du même droit de vote, selon le principe coopératif d'« une personne, une voix ».

• **Redistribution du résultat**: dans une banque coopérative, une part significative du résultat, bénéfice ou excédent, est habituellement mise en réserve. Une partie de ce résultat peut aussi être redistribuée aux sociétaires de la banque coopérative, avec des limitations légales ou statutaires dans la plupart des cas. Les résultats ainsi redistribués peuvent l'être via une ristourne coopérative, qui est fonction de l'utilisation des produits et services de la banque par chaque sociétaire, ou via un intérêt ou un dividende, qui est fonction du nombre de parts souscrites par chaque sociétaire.

Les banques coopératives sont profondément enracinées dans leurs régions et communautés d'appartenance. Elles sont très impliquées dans le développement local et contribuent au développement durable de leurs communautés, du fait que leurs sociétaires et les administrateurs sont généralement issus des communautés dans lesquelles ils exercent leurs activités. En développant les crédits et l'accès bancaires dans des régions et des secteurs dans lesquels les autres banques sont moins présentes (PME, agriculteurs dans les régions rurales, classes moyennes ou populaires en milieu urbain), les banques coopératives réduisent l'exclusion bancaire et développent les capacités économiques de plusieurs millions de personnes. Elles contribuent positivement à la croissance économique des pays dans lesquels elles exercent leur activité et augmentent l'efficacité du système financier international. Leur forme d'entreprise spécifique, fondée sur les principes d'organisations mentionnés ci-dessus, ont prouvé leur succès, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays développés.



Dernières rencontres

Comité Exécutif de l'AIBC Europe : Paris (France) 20 Octobre 2008

Le Comité exécutif de l'AIBC Europe s'est déroulé le 20 octobre 2008 à Paris au siège du Crédit Mutuel sous la présidence de M. Etienne Pflimlin (Président du Groupe Crédit Mutuel). Occasion de présenter le successeur M. Eugeniusz LASZKIEWICZ, M. Mickaël ROZYNSKI qui préside dorénavant l'Union Nationale des Banques Coopératives de Pologne depuis le 1er Novembre 2008.

En ce qui concerne ses activités, l'AIBC Europe s'implique tout particulièrement sur le thème de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et collabore étroitement avec le think-tank du Groupement Européen des Banques Coopératives (EACB, Bruxelles, Belgique) à ce sujet.

Réunion statutaires de l'AIBC : Paris (France) 20 Octobre 2008

Les réunions statutaires de l'AIBC (Comité exécutif puis Assemblée Générale) se sont déroulées le 20 Octobre 2008 à Paris (France). Notons la nouvelle participation de M. Mokhtar SETTAR, Directeur de la division sociétariat et relations institutionnelles à la Banque Centrale Populaire du Maroc, qui représentait son Président M. Mohamed BENCHAABOUN, par ailleurs nouveau Président de l'AIBC Afrique Moyen-Orient et Vice-président de l'AIBC. Les récentes réalisations de l'AIBC ont été soumises aux membres: répertoire international des banques coopératives, projet de classement international des banques coopératives Global 50, mise à jour du site Internet. D'autre part, la définition internationale de banque coopérative a été adoptée à l'unanimité et une déclaration commune sur la crise financière publiée.

Jean-Louis Bancel a également mentionné les activités de l'AIBC dans le cadre spécifique du *Sectorial Organization Liaison Group* : SOLG. Une réflexion quant à la problématique de l'affectation des moyens dans le contexte de la nouvelle organisation de l'ACI est actuellement en cours. Il a été demandé aux organisations sectorielles (SO) de réaliser des analyses stratégiques propres à chaque SO qui constitueront une bonne base de travail pour déterminer le montant des ressources alloué à terme par l'ACI.

Les débats ont aussi porté sur la nécessité d'améliorer la coopération financière internationale entre les banques coopératives, l'AIBC ayant été fortement sollicitée par ses membres pour impluser des projets en ce sens.

Paris (France) 21 Octobre 2008 : Séminaire annuel de l'AIBC

Le 21 octobre 2008, a lieu à La Maison de l'Amérique Latine, à Paris (France) le séminaire annuel de l'AIBC réunissant des personnalités du monde de la coopération et universitaires français et internationaux. La matinée a porté sur la notion de groupe coopératif avec des interventions de M. Roux (Université Paris Nord) et L. Gros (Université Lille 2), Chantal Chomel (Coop de France, France), Juan Lopez (FEDERCASSE, Italie) et Etienne Pflimlin (Groupe Crédit Mutuel, France) et Apostolos Ioakimidis, représentant de la Commission Européenne (DG Entreprises et Industrie, Bruxelles). L'après-midi a apporté des éléments d'élaboration de critères de responsabilité sociale pour les banques coopératives avec des interventions de chercheurs et d'acteurs : Nadine Richez Battesti (Université de la Méditerranée), Andrée de Serres (Université du Québec, Montréal), Nazik Beishenaly (Université Grenoble II, France), de J. Polanco (RSE Coop, Espagne), R. Woodall (The Co-operative Bank, Royaume-Uni) et B. Drege (Crédit Agricole, France).

Les interventions et présentations du séminaire sont consultables et téléchargeable sur le site Internet de l'AIBC, <http://aibc.coop/>, rubrique Séminaire 2008.

Activités AIBC



La Déclaration de l'AIBC sur la crise financière internationale

Compte tenu de l'actualité financière, l'AIBC a souhaité prendre position sur la crise financière en Assemblée Générale le 20 Octobre 2008 à Paris, France. Cette déclaration a été largement diffusée suite à l'assemblée générale.

Déclaration de l'association internationale des banques coopératives (AIBC) sur les banques coopératives et la crise financière - Paris, le 20 octobre 2008

L'Assemblée générale de l'AIBC réunie ce jour à Paris a examiné les effets de la crise financière majeure que nous traversons sur les banques coopératives.

Dans cette crise financière, le modèle bancaire coopératif reposant sur les principes de gouvernance démocratique, de participation des membres, de proximité, de satisfaction des intérêts de ses clients et sociétaires a montré son utilité comme facteur de stabilité et de sécurité financière pour des millions de personnes.

L'AIBC souhaite que les promoteurs de la construction d'un nouveau système de régulation internationale du secteur financier n'oublient pas l'intérêt et l'apport des banques coopératives. L'AIBC est prête à apporter son expertise pour que soit reconnue la diversité des modèles bancaires.

Il est important que le futur système puisse s'appliquer sans distorsion de concurrence entre les pays ou les types d'opérateurs. A ce titre, il est nécessaire que les règles prennent en compte cette diversité en s'adaptant aux différents statuts existants dans le monde.

Le Global 50 des Banques Coopératives

Inspiré du Global 300 de l'ACI, l'AIBC travaille depuis quelques mois à la réalisation d'un classement mondial des 50 plus grandes banques coopératives : le Global 50. Ce classement est effectué à partir des données financières disponibles sur les entités concernées. Les membres de l'AIBC sont appelés à transmettre au secrétariat de l'AIBC les données mises à jour.

Le site Internet de l'AIBC: <http://aibc.coop/>

Au rang des nouveautés, les organisations régionales de l'AIBC bénéficient à présent d'une rubrique dédiée accessible depuis le menu. Par ailleurs, des publications et articles sur l'actualité bancaire coopérative, les normes comptables internationales, la notion de groupe coopératif ou encore les critères RSE dans le monde coopératif sont consultables en ligne à l'adresse: <http://aibc.coop/>

**Prochaines réunions annuelles de l'AIBC :
17-18 novembre 2009, Genève (Suisse)**

International Co-operative Banking Association
c/o Crédit Coopératif
BP 211 – 92002 Nanterre cedex
Tel: + 33 (0)1 47 24 90 88 – Fax: + 33 (0)1 47 24 86 42
<mailto:sandrine.rodriques@credit-cooperatif.coop>
<http://aibc.coop/>